



CLUB DE SOCCER HAUTE-ST-CHARLES

LE CODE D'ÉTHIQUE : LE JOUEUR



RESPECT :

- Je respecte les règles du jeu. (1)
- Je considère mes adversaires et les arbitres indispensables pour la réalisation de mon sport.
- J'accepte toutes les décisions des arbitres, des entraîneurs et des directeurs techniques sans jamais mettre en doute leurs compétences et leur intégrité. (1)
- Je suis courtois et respectueux envers les entraîneurs, les officiels, les spectateurs et mes adversaires en utilisant un langage approprié. (2)
- Je conserve en tout temps mon sang-froid et la maîtrise de mes gestes face aux autres participants. (2)
- Je m'engage à respecter les biens publics. (1)

ENGAGEMENT :

- Je poursuis mon engagement envers mes coéquipiers, mon entraîneur et mon équipe jusqu'au bout et j'avise mon entraîneur en cas d'absence. (1)
- Supporte positivement mes coéquipiers et je les aide au besoin dans leurs difficultés. (1)
- Je m'engage à ne pas vendre, consommer, être en possession ou être sous l'effet de substances illicites à mes entraînements, dans les estrades ou lors des matchs et tournois. (drogues, alcool, etc...) (3)

PLAISIR :

- Je joue pour m'amuser en tentant d'obtenir la victoire mais je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je considère le dépassement personnel, l'effort, le plaisir et l'amélioration de mes attitudes, plus importantes qu'une médaille ou d'un trophée.

HUMILITÉ :

- Je gagne avec des moyens légaux et honnêtes. (2)
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire. (2)
- J'accepte la défaite en reconnaissant le bon travail de l'adversaire.
- Je suis fier de porter les couleurs de mon club de la HSC.



CLUB DE SOCCER HAUTE-ST-CHARLES

LE CODE D'ÉTHIQUE : L'ENTRAINEUR



RESPECT :

- Je considère chaque enfant avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition. (2)
- Je respecte tous les joueurs, les parents, les arbitres, des gérants et aussi la direction technique. (2)
- Je respecte et inclue aux joueurs les règles écrites et non-écrites du sport. (1)
- Je respecte mon pouvoir d'entraîneur en préservant l'intégrité physique et mentale des joueurs. (3)
- Je respecte les décisions prises par ma direction technique. (2)

RESPONSABLE :

- Je reconnais que je représente un modèle, autant par mon langage que par mes gestes, pour mes joueurs et que je vais toujours agir dans le meilleur intérêt des enfants et du sport. (1)
- Je considère que le développement de la personne prime sur le développement du sport et que tous les joueurs ont droit à l'erreur.
- Je m'assure que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les principes de sécurité. (1)
- J'informe les enfants des dangers inhérents à la pratique de notre sport.
- Je reste positif et j'encourage les joueurs, de manière à éviter de mettre de la pression sur les joueurs.
- J'informe les joueurs, entraîneurs et parents de l'existence du code d'éthique.
- Je suis fier de porter les couleurs de mon club de la HSC.
- Je m'engage à ne pas vendre, consommer, être en possession ou être sous l'effet de substances illicites à mes entraînements, dans les estrades ou lors des matchs et tournois. (drogues, alcool, etc...)
- Lors de situations conflictuelles, je tente de garder mon calme et je recherche la sécurité des joueurs, des spectateurs et des arbitres.
- Je n'hésite pas à informer mon directeur technique d'une situation conflictuelle. (2)
- Je prends le temps de suivre des formations d'entraîneurs pour maintenir ou/et augmenter mes compétences d'entraîneurs.

ESPRIT SPORTIF :

- Tout en tentant d'obtenir la victoire, je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite. (1)
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire. (2)
- Je fais preuve d'honnêteté envers les joueurs, les entraîneurs, la direction technique et le sport.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.



CLUB DE SOCCER HAUTE-ST-CHARLES

LE CODE D'ÉTHIQUE : LE SPECTATEUR



RESPECT :

- Je respecte tous les joueurs sur un terrain et je considère que les enfants font du sport d'abord pour leur propre plaisir et non pour me divertir. Incluant l'équipe adverse. (2)
- Je respecte toutes les décisions des arbitres et des entraîneurs et j'encourage les participants à faire de même. (2)
- Je respecte les partisans, les entraîneurs et les arbitres. (2)
- Je laisse les entraîneurs jouer leur rôle, ce sont eux qui doivent enseigner les éléments techniques de l'activité. (2)
- Je respecte chacun des bénévoles de l'association de soccer, car sans eux mon enfant ne pourrait pas pratiquer cette activité. (2)

RESPONSABLE :

- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- Je respecte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire ou les partisans de l'adversaire. (2)
- Je condamne l'usage de la violence sous toutes ses formes et je le fais savoir de façon appropriée aux entraîneurs et aux responsables de ligue. (3)
- J'utilise un langage respectueux, sans injure ni expressions vulgaires à l'égard des joueurs, des entraîneurs, des officiels et des autres spectateurs. (2)
- Je m'engage à ne pas vendre, consommer, être en possession ou être sous l'effet de substances illicites. (drogues, alcool, etc) (3)
- Je m'engage à ne jamais régler des problèmes en présence de personnes non impliquées et à fournir un effort pour désamorcer les situations explosives. Je parle de toute situation problématique au personnel entraîneur ou technique !

POSITIF ET RÉALISTE :

- Je suis conscient que les enfants ne sont pas des athlètes professionnels, ils ont tous droit à l'erreur.
- Je considère la victoire ou la défaite comme conséquence du plaisir de jouer.
- J'encourage positivement les joueurs. (2)
- Je considère les arbitres comme une ressource indispensable et non comme des adversaires.
- Je suis fier de mon enfant et je lui dis.



CLUB DE SOCCER HAUTE-ST-CHARLES

LE CODE D'ÉTHIQUE : SANCTIONS



Codes	Niveaux	Actions
1	1	- Avertissement verbal (cette sanction peut être appliquée par un dirigeant, un entraîneur, un directeur technique et adjoint, un directeur général.)
2	1 2	- Comité de discipline et avertissement par lettre. - Obligation de ne pas assister aux parties et pratiques de mon enfant (pour les parents) ou parties de suspension (pour joueurs)
3	1 2 3 4	- Comité de discipline - Avertissement final par lettre - Comité de discipline et avertissement final par lettre ou parties de suspension (pour les joueurs) ou obligation de ne pas assister aux parties et pratiques de mon enfant (pour les parents) -Expulsion